

**Titulaires présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Marie-Claire Terrier, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Éric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Colette Giroud, Frédéric Aubert.

**Suppléant avec voix délibérative :** Isabelle André, Jacqueline Bonato

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron, David Piccarretta

**Pouvoirs :** Marcel Calvat à Gérard Dangles, Roux Christian à Colette Giroud

**Excusés :** Yann Souriau, Bernard Coquet, Marcel Calvat, Jean-Pierre Bouvier, Jean-Louis Poite, Gisèle Vallier, Christian Roux.

Béatrice Vial est désignée Secrétaire de séance.

Le Président demande que soit rajouté à l'ordre du jour la délibération suivante : marché de transfert des déchets ménagers

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **Approbation du compte rendu du conseil du 26 janvier 2015**

☞ **3 abstentions**

#### **1- Mandatement du Centre Départemental de Gestion de l'Isère pour une consultation dans le cadre des marchés publics sur l'assurance des risques statutaires**

Le contrat relatif à l'assurance statutaire des agents de la CCT arrive à échéance fin 2015. Il est donc proposé de mandater le CDG38 pour lancer un appel d'offre. La délibération chargeant le centre de gestion de négocier le contrat n'engage nullement la collectivité.

**Vote : mandatement du Centre Départemental de gestion de l'Isère pour une consultation dans le cadre des marchés publics sur l'assurance des risques statutaires**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **2- Convention cadre de partenariat avec le CNFPT pour l'organisation d'actions de formation**

La législation exige que les échanges de prestations avec contrepartie financière réalisés entre organismes publics donnent lieu à passation de convention. Le CNFPT propose la signature d'une convention de partenariat définissant les modalités de participation financière de la collectivité à certaines actions de formation.

**Vote : Convention cadre de partenariat avec le CNFPT pour l'organisation d'actions de formation**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **3- Signature de la convention avec OcaD3E**

Il est proposé de renouveler la convention entre la CCT et OcaD3E (organisme qui organise la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est précisé que le ramassage se fait directement et uniquement en déchetterie.

**Vote : Signature de la convention avec OcaD3E**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **4- Marché de transfert des déchets ménagers**

Pour le transfert des déchets ménagers de la Communauté de Communes, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 3 février 2015 a été lancée en vue de conclure un marché de transfert des déchets ménagers du territoire.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Marché à bons de commande, avec comme minimum 80 transferts et comme maximum 180 transfert annuel. (marché >90 000 €)
- Marché à lot unique
- Durée : 1 an reconductible 1 fois (soit 2 ans maximum)

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise SAS CORREARD dont l'offre a été jugée la mieux-disante (1 seule offre présentée).

Le prix d'un transfert pour l'incinérateur de Pontcharra est de 520 € HT. (Prix identique au précédent marché).

Le début de prestation est prévu le 19 mars 2015.

**Vote : Marché de transfert des déchets ménagers**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **5- Renouvellement de la convention avec le centre de planification de Pont de Claix**

Il est proposé de renouveler la convention avec le centre de planification de Pont de Claix, et en partenariat avec le CGI, dont le fonctionnement est très satisfaisant. Une conseillère conjugale et familiale assure des permanences toutes les semaines depuis septembre 2013 pour les collégiens et pour les familles. Le bilan de l'année 2014 sera communiqué dès que possible.

**Vote : Renouvellement de la convention avec le centre de planification de Pont de Claix**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement**

Il s'agit de renouveler la convention de partenariat entre la CCT et la Ligue de l'enseignement pour l'année 2015. Le montant prévisionnel de ce partenariat s'élève à 49 550€ répartis de la manière suivante :

- 44 000€ de paie d'animateurs occasionnels
- 3 000€ d'accompagnement
- 2 550€ de frais de gestion des fiches de paie.

**Vote : Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Demande de subvention auprès du CGI pour le fonctionnement du RAM**

Il est proposé de solliciter les aides du Conseil Général de l'Isère pour financer le fonctionnement des actions menées par le RAM.

Pour répondre à la demande de parents, Frédérique Puissat indique qu'une réunion d'information relative à la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) va avoir lieu le 2 avril prochain.

**Vote : Demande de subvention auprès du CGI pour le fonctionnement du RAM**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Subventions de l'Agence de l'eau gérées par le Conseil Général de l'Isère**

L'Agence de l'eau et le CGI ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Dans ce cadre, le CGI devient l'interlocuteur unique des collectivités. Il est proposé de délibérer pour autoriser le CGI à gérer les aides attribuées à la CCT par l'Agence de l'eau.

**Vote : Subventions de l'Agence de l'eau gérées par le Conseil Général de l'Isère**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **9- Questions diverses**

### ✓ **Collecte de bois**

Jean-Pierre Agresti indique que sa commune est confrontée à un problème technique de la récolte de bois qui se fait au mépris de l'intérêt de la commune et notamment lors de sortie des bois et de l'utilisation de la voirie communale. Il a été contraint de prendre un arrêté de limitation des véhicules. En effet, les conditions sont désastreuses au niveau des chaussées ce qui risque d'induire un coût important de réfection de la voirie et des réseaux pour la commune. Il regrette l'absence de plan de gestion sur les prélèvements de bois sur les parcelles privées. Selon lui, il est urgent de se pencher sur la question. Il invite à mieux anticiper et prévoir des plans de coupe pour ne pas pénaliser les avancées faites en matière de paysage, et à prendre en compte les conditions climatiques lors de la sortie des bois.

Jean Bernard Bellier explique que les ramassages de bois sont actuellement suspendus et les entreprises chargées de ce ramassage ont un devoir de remise en état des voiries.

Une commission forestière a été créée et va se réunir afin de trouver des solutions à propos de la régénération des ressources qui ne se fait pas naturellement, en partie à cause du gibier. Un document faisant état de la forêt aujourd'hui et de ce qu'elle sera dans 20 ans sortira en avril. Il convient de préserver la ressource sur le territoire et de mener une vraie réflexion en concertation avec des structures telles que l'ONF.

Jean-Bernard Bellier précise que chaque propriétaire est responsable sur sa parcelle. Il y a eu des dérivés mais cela ne se reproduira plus. Il souligne que les propriétaires peuvent faire des plans de gestion et sont d'ailleurs incités à les faire par le CRPF.

Marie-Claire Terrier informe qu'une réunion est organisée samedi 14 mars à la mairie de Clelles à 14h pour informer les propriétaires de leurs droits et leurs devoirs. Un arrêté a également été pris sur la commune de Clelles pour réglementer l'accès des chemins communaux.

Nathalie Pero demande à qui incombe la remise en état : les propriétaires ou l'entreprise ?

Jean-Bernard Bellier souligne que la Société d'Economie Mixte n'est pas seule à prendre du bois ; si c'est elle qui a occasionné des dégâts, cela sera remis en état.

Il est souhaitable de dresser un état des lieux des chemins avant le passage des véhicules.

Frédéric Aubert a eu aussi un chemin malmené et a demandé qu'il soit remis en état, ce qui a été fait.

Pour conclure Jean Bernard BELLIER rappelle que la nouvelle charte forestière a été votée et que c'est un outil sur lequel les communes et les professionnels peuvent et doivent s'appuyer, l'objectif étant d'arriver à insuffler une culture de la forêt sur notre territoire.

#### ✓ **Sorties « ski et piscine »**

Ameline Diénot souhaite un éclairage à propos des modalités du vote du budget afin de pouvoir anticiper et faire des choix.

Elle souhaite également revenir sur les économies envisagées sur les sorties « ski et piscine » des écoles. Elle souligne que le ski de fond est une activité importante sur le territoire, qui crée des vocations et elle trouve dommage de faire des économies sur ce type d'actions.

Guy Percevault a proposé que la CCT se désengage du financement des sorties « ski ». Il précise qu'aujourd'hui, les sorties « piscine » sont une compétence obligatoire et seront donc financées par la CCT mais avec des transports vers les piscines du territoire (Mens et Monestier de Clermont). Les sorties « ski » ne seront plus financées par la CCT mais les communes peuvent à travers le sou des écoles en poursuivre le financement, comme cela se faisait pour un certain nombre avant la fusion.

Ameline Diénot s'interroge sur l'avenir des sorties « ski » si les communes ne peuvent pas financer.

Pour Jérôme Fauconnier, toutes les pistes d'économies sont épineuses. Les efforts d'économie sont faits parce que la CCT a moins de moyens. Il rappelle que le projet majeur à mener est le groupe scolaire de Monestier de Clermont où il y a urgence.

La situation financière de la collectivité est difficile et il faudra nécessairement combiner hausse de la fiscalité et économies de fonctionnement.

Il rappelle que le travail à venir sur la répartition des compétences permettra la mise à plat des finances dont on dispose sur le territoire.

Isabelle André rejoint Ameline Diénot : il faut éviter que certains enfants soient privés de ski. Cela soulève l'harmonisation sur le territoire et la question de ce que l'on veut pour l'école et les enfants des communes.

Pour Jérôme Fauconnier, la question de l'harmonisation passe d'abord par l'harmonisation des compétences pour que tous les habitants paient pour les prestations de la communauté de communes.

Pour Laurent Viillard, la suppression des sorties de ski concerne les enfants mais également l'économie du territoire, qui est déjà fragile.

Pierre Suzzarini entend l'argument économique de la précarité budgétaire de la CCT mais la solution n'est pas de reporter ce coût sur les communes. Les « sous des écoles » sont fragiles. Le risque est d'avoir une importante disparité entre eux et donc entre les enfants du territoire.

Jérôme Fauconnier rappelle que les attributions de compensation ne suffisent plus au financement des écoles gérées par la CCT et que l'augmentation des charges liées aux écoles de certaines communes va continuer, c'est pourquoi, la remise à plat des compétences est nécessaire.

Guillaume Gontard déplore que l'essentiel des économies se fasse au détriment des écoles et trouve choquant que l'éducation ne soit pas prioritaire.

Frédérique Puissat fait remarquer que beaucoup d'autres économies ont été faites, notamment dans le domaine du tourisme, qui pèsent sur le budget d'autres communes.

Pour Ameline Diénot, les dépenses relatives au groupe scolaire sont obligatoires, la CCT n'a pas d'autre choix. En ce qui concerne les sorties « ski », il s'agit plutôt de choix politique. Elle insiste sur l'image et l'importance de ces sorties sur le territoire.

✓ **Assemblée des maires**

Michel Picot souhaite faire un point sur l'activité de l'assemblée des maires et notamment sur 4 dossiers en cours :

- Photocopieurs : porte sur la location des photocopieurs ; Intérêt pour un marché partagé. Le responsable des marchés publics de la CCT pourra apporter son aide.
- Signalisation et sécurité routière : beaucoup de communes ont le souhait d'améliorer la sécurité mais les coûts sont importants d'où l'intérêt de se regrouper.
- PLU
- Mise en commun des documents : tous ont la même difficulté à savoir des documents caduque ; tous ont donc intérêt à s'associer les uns aux autres et de mettre en commun les documents afin de constituer une banque de données et de conforter la qualité et la fiabilité des documents.

Jérôme Fauconnier a sollicité l'assemblée des maires pour une étude pour la mise à plat des compétences et des moyens. Le lancement de cette étude aura lieu après le vote du budget.

✓ **Instruction des documents d'urbanisme**

Aucune information précise à ce jour. La DDT suivra les dossiers jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Une mutualisation est possible avec la Matheysine ; une réflexion est en cours sur la manière d'harmoniser les 2 territoires.

✓ **LEADER**

Laurent Viillard demande un point d'information par rapport à la candidature LEADER.

Jérôme Fauconnier indique que le pôle développement suit le projet ; la CCT a initié la candidature et est territoire porteur ; la candidature a été acceptée. La région souhaite qu'un bureau d'études nous apporte une aide pour l'organisation de l'ingénierie. Il convient de réfléchir à l'articulation avec le CDDRA (pour une instruction commune plutôt qu'une instruction parallèle).

Guillaume Gontard précise que le LEADER ne sera vraiment effectif qu'en septembre. Le travail porte sur la gouvernance et l'ingénierie : il convient de dresser un état des lieux et de créer le GAL (Groupe d'Action Local composé pour moitié de privé et de délégués publics)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.